

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2403

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 9

ÉTAT B

Mission « Sécurités »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Police nationale	0	0	0	0
Gendarmerie nationale	+200 000 000	0	+20 000 000	0
Sécurité et éducation routières	0	0	0	0
Sécurité civile	+32 000 000	0	+28 800 000	0
TOTAUX	+232 000 000	0	+48 800 000	0
SOLDE	+232 000 000		+48 800 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'acquisition d'hélicoptères H-160 par la gendarmerie nationale (programme 152) et de 2 H145-D3 par la sécurité civile (programme 161) est l'une des mesures du plan de soutien à la filière aéronautique, présenté le 9 juin dernier par le Gouvernement.

Cet amendement prévoit l'ouverture des autorisations d'engagement correspondantes, accompagnées de premières tranches de crédits de paiement, à hauteur de 28,8 M€ pour le programme 161 – « sécurité civile » (représentant 90% du marché des H145-D3 acquis par la sécurité civile) et de 20 M€ pour le programme 152 « gendarmerie nationale ».